

Transport Routier Hausse des tarifs des Autoroutes Que l'Etat prenne ses responsabilités...

Trop c'est trop. Après la forte inflation des prix des carburants, les transporteurs routiers vont devoir faire face de nouveau à des hausses de leurs charges en raison de l'augmentation en moyenne de 3% des tarifs autoroutiers au 1^{er} février 2022.

Chaque année, tous les usagers subissent ces hausses sans qu'ils puissent s'y opposer, tout juste s'en émouvoir, car elles sont légales, nous dit-on. En effet, les tarifs des péages augmentent tous les ans, en tenant compte de l'inflation et des travaux engagés par les sociétés concessionnaires. S'appuyant sur les contrats plan signés avec l'Etat, elles peuvent légalement procéder à la révision de leurs tarifs au 1^{er} février de chaque année.

A qui la faute ? Aux sociétés concessionnaires qui appliquent strictement les conditions des contrats qu'elles ont signés ou à l'Etat qui en a négocié et accepté les termes ? Peu importe à tout dire, car la réalité se résume de constater que les usagers doivent subir sans rien dire ou faire le choix de ne plus utiliser les autoroutes.

Et pourtant, contrairement aux idées reçues, les véhicules lourds circulent principalement sur les réseaux autoroutiers ou assimilés (38% sur le réseau non concédé de voies rapides, et 35% sur le réseau concédé payant). Le chiffre d'affaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes reste essentiellement composé des recettes de péage (97,3 %), dont environ un tiers est issu de la circulation des véhicules lourds alors qu'ils ne représentent que 17% de la circulation totale sur le réseau (*)

Alors que, pour des raisons de sécurité routière, de transition énergétique et de services sur les aires de repos, le réseau autoroutier est adapté à la circulation des véhicules lourds, de plus en plus d'entreprises se retrouvent contraintes et forcées de faire le choix de circuler sur le réseau national ou secondaire, pour réduire leurs coûts d'exploitation.

Ce choix s'impose hélas aux entreprises, déjà soumises à des marges très faibles, car elles craignent de les dégrader encore davantage alors que de nombreux donneurs d'ordre refusent trop souvent des revalorisations pourtant légitimes des prix, au risque de sacrifier de nombreuses entreprises du transport routier vitales à leur propre activité.

Le Gouvernement reconnaît le rôle stratégique et indispensable du transport routier. Nos PME ont su le démontrer dès le début de la crise sanitaire en répondant présent lors des différents confinements, rassurant chaque citoyen sur le maintien de la chaîne logistique pour le transport des denrées alimentaires et de première nécessité. Le transport routier est tout simplement indispensable pour le fonctionnement du pays, il le démontre de nouveau aujourd'hui dans le cadre du plan de relance, pour le transport de marchandises comme pour le transport de personnes.

L'OTRE alerte une nouvelle fois le Gouvernement sur les risques économiques que font peser ces hausses du prix des autoroutes et celles des énergies pour le secteur. Elle demande des mesures urgentes et concrètes en faveur des professionnels de la route. Elle réaffirme qu'il n'est plus acceptable qu'à chaque évolution conjoncturelle ou structurelle des prix, les entreprises se retrouvent en grave difficulté.

CONTACTS PRESSE : Jean-Marc RIVERA – 06.30.12.37.37

(*) Source URF faits et chiffres 2021

